INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 novembre 2026 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{me} la conseillère :	Nathalie Thauvette
MM. les conseillers :	Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général M^{e} Luc Drouin, greffier

Est absente :

M^{me} la conseillère :	Elizabeth Larose

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1re période de questions - Personnes dans la salle
6. 1re période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 octobre 2026
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Demandes en lien avec l'état de décrépitude du pont Honoré-Mercier, la planification d'un nouveau lien interrives et l'amélioration de l'offre de transport collectif
 - 8.2 Journée de sensibilisation au cancer de la prostate dans nos communautés
 - 8.3 Autorisation de dépenser

9. Règlements

 9.1 Avis de motion, dépôt, présentation et adoption - Projet de règlement n° 762 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2027

 9.2 Avis de motion, dépôt, présentation et adoption - Projet de règlement n° 763 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2027

 9.3 Avis de motion - Projet de Règlement n° 764 décrétant un emprunt de 1 406 900 $ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 2 427 852 au cadastre du Québec

 9.4 Adoption - Règlement n° 901-44 concernant le zonage

10. Communications

11. Direction générale

 11.1 Demande d’aide financière au Programme d’aide aux passages à niveau municipaux

12. Développement économique

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

 14.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

 14.2 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, des cadres et des dirigeants, années 2026-2027

 14.3 Renouvellement de l'assurance des fiduciaires, années 2026-2027

 14.4 Renouvellement des assurances de dommages, années 2026-2027 - Assurances des biens, bris d'équipement et délits, assurances responsabilités et assurances automobile

 14.5 Attribution des contrats d'entretien et de soutien des logiciels SyGED et Conseil sans papier à la firme Constellio

 14.6 Approbation du budget révisé 2026 - Office municipal d'habitation de Roussillon

 14.7 Planification des besoins d’espace 2027-2037 du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries

 14.8 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux

 14.9 Attribution d’un mandat complémentaire pour services professionnels – Étude de caractérisation environnementale, phase 3

15. Informatique

 15.1 Autorisation de dépenser

16. Loisirs

 16.1 Autorisation liée à l'utilisation d'une voie de circulation pour sollicitation financière et une collecte de canettes au profit de l'Association de hockey féminin du Richelieu

 16.2 Autorisation de dépenser

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

 18.1 Entériner la suspension et le congédiement d'employés selon le rapport RH-2026-07

 18.2 Entériner la nomination probatoire d'une inspectrice municipale

 18.3 Entériner la nomination permanente d'une adjointe administrative polyvalente

 18.4 Entériner la nomination permanente d'une agente aux communications

 18.5 Dépôt de la liste des mouvements de main-d'oeuvre temporaire et occasionnelle

 18.6 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au Programme d'Emplois d'Été Canada 2027

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

 20.1 Autorisation de paiement à la firme Shellex Groupe Conseil dans le cadre du contrat d’assistance d’une équipe d’ingénierie en génie civil

 20.2 Procédure ouverte visant l'acquisition d'un camion 6 roues avec accessoires

 20.3 Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de végétaux, année 2027

 20.4 Autorisation de dépenser

21. Trésorerie

 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés

 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

 21.4 Affectation du surplus libre visant le financement de dépenses hors budget 2026

 21.5 Recommandation au Ministère concernant l'annulation des soldes à financer de règlements fermés

 21.6 Affectation d’une somme de 116 245 $ reçue de la Régie de police Roussillon et création d’un fonds réservé

 21.7 Approbation du budget 2027 et de la quote-part de la Régie intermunicipale de police Roussillon

21.8 État des revenus et des dépenses comparatif au 30 octobre 2026

22. Aménagement du territoire

22.1 Dépôt et ratification du procès-verbal du 19 octobre 2026 du Comité de démolition

22.2 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 33, route 132

22.3 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle - 10, rue Bretagne

22.4 Demande d'approbation relative à une construction résidentielle - 129, rue Cusson

22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 1

22.6 Demande d'usage conditionnel relatif à l'ajout d'un logement accessoire - 130, rue Principale Sud

22.7 Attribution d'un mandat - Services professionnels pour le diagnostic territorial et vision d'avenir

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2e période de questions - Internautes

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 01.

2026-11-423 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Analyse des réseaux;

- Garages à pente inversée;
- Rénovation des logements sur la rue de la Rivière.

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2026-11-424 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 13 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-425 **DEMANDES EN LIEN AVEC L'ÉTAT DE DÉCRÉPITUDE DU PONT HONORÉ-MERCIER, LA PLANIFICATION D'UN NOUVEAU LIEN INTERRIVES ET L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que le pont Honoré-Mercier constitue une infrastructure stratégique et essentielle pour les déplacements des citoyens de Delson et de l'ensemble de la région vers l'île de Montréal et est de responsabilité commune entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que ce pont démontre un état de décrépitude manifeste, connu du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, laquelle réalité a récemment entraîné la fermeture d'une voie de circulation à la suite de la découverte d'une fissure importante sur un élément structural du pont, provoquant une détérioration majeure des conditions de circulation et des impacts significatifs sur les usagers;

CONSIDÉRANT que plusieurs élus municipaux de la région ont publiquement dénoncé l'état de vieillissement avancé de la structure, laquelle est en service depuis plus de 90 ans, et ont réclamé la planification d'un nouveau pont;

CONSIDÉRANT que les interventions effectuées au cours des dernières décennies n'ont pas permis de mettre fin aux problématiques récurrentes affectant la capacité, la fiabilité, la sécurité et la durabilité du pont;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la population du territoire de la Ville de Delson de même que les travailleurs, les étudiants, les entreprises et les services d'urgence desservant la région subissent directement et inévitablement les conséquences de la congestion routière découlant des entraves récurrentes et des fermetures imposées sur le pont;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime que les mesures d'atténuation annoncées jusqu'à présent sont clairement insuffisantes pour répondre adéquatement à la situation actuelle et à une problématique qui, de toute évidence, risque de se reproduire à nouveau;

CONSIDÉRANT que le réseau de transport collectif devrait constituer l'une des principales solutions pour réduire la congestion routière, mais que l'offre actuelle demeure insuffisante pour répondre décemment aux besoins de mobilité de la population, une situation qui devient encore plus préoccupante lors de circonstances problématiques;

CONSIDÉRANT la planification des travaux de l'axe 132 en boulevard urbain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge inacceptable l'absence d'une vision gouvernementale claire quant à l'avenir du pont Honoré-Mercier ainsi que le manque de communication proactive du ministère des Transports et de la Mobilité durable envers les municipalités concernées et la population.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson exprime sa profonde et sa vive inquiétude quant à l'état actuel du pont Honoré-Mercier ainsi qu'aux conséquences économiques, sociales et environnementales découlant des restrictions de circulation qui l'affectent;

QUE le conseil municipal dénonce le manque d'investissements structurants à long terme dans ce corridor stratégique au cours des dernières décennies, situation qui a contribué à la dégradation graduelle de cette infrastructure essentielle;

QUE le conseil municipal déplore l'absence de communication claire, transparente et régulière de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable quant à l'état réel de la structure, aux risques anticipés, aux travaux à venir ainsi qu'aux mesures de contingence envisagées;

QUE le conseil municipal exige et requière des gouvernements du Québec et du Canada qu'ils entreprennent sans délai la planification, le financement et la réalisation d'un nouveau pont, afin d'assurer à long terme la sécurité des usagers, la fluidité des déplacements et le développement économique de la région;

QUE le conseil municipal réclame l'élaboration et la présentation publique d'un véritable plan de contingence régional intégrant le transport collectif, la gestion de la circulation et les besoins des municipalités environnantes et en vue des travaux de construction d'un nouveau pont, advenant toute réduction additionnelle de capacité du pont Honoré-Mercier;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- au premier ministre du Canada;
- au premier ministre du Québec;
- au ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- aux députés provinciaux et fédéraux du territoire limitrophe au pont Mercier;
- aux Villes de la MRC de Roussillon;
- aux municipalités de la région de la Couronne-Sud.

QUE le conseil municipal réaffirme que la réalisation d'un nouveau pont représente un investissement stratégique pour le développement économique des municipalités de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-426 **JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE DANS NOS COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT qu'annuellement en moyenne 6 500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décéderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la ville de Delson au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement Noeudvembre de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson déclare le 19 novembre comme la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate au sein de la collectivité, en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-427 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - NOVEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-26-11-1 d'une somme de 19 300 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	19 300 $
Total général	**19 300 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation nº 6895.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-428 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 762 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027**

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 762 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2027*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-429 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 763 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027**

AVIS DE MOTION est donné par M. Eric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 763 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2027*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Eric Lecourtois, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-430 **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 764 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 406 900 $ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION DU LOT 2 427 852 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Nathalie Thauvette, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 764 décrétant un emprunt de 1 406 900 $ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 2 427 852 au cadastre du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-431 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 901-44 CONCERNANT LE ZONAGE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 901-44 concernant le zonage;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait que des modifications ont été apportées au règlement depuis l'adoption du second projet déposé et adopté le 13 octobre 2026, principalement en regard des articles 1, 30, 35, 41, 46 et 47.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-44 concernant le zonage avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-432 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX - SÉCURISATION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transport et de la Mobilité durable a récemment instauré un Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM), destiné à soutenir les municipalités dans leurs missions d'assurer la sécurité des surfaces de croisement et de la signalisation des passages à niveau sur les routes dont elles sont responsables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

CONSIDÉRANT que le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de cette demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

a) l'acceptation de la demande d'aide;

b) la signature d'une convention d'aide financière portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

CONSIDÉRANT que la chargée de projets de la Ville agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère en ce qui a trait à la gestion de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la chargée de projets, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-433 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige et prévoit que les membres du conseil municipal doivent, pour fins de transparence, déposer chaque année une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par le greffier des déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées du maire et des conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-434 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT DES BÉNÉVOLES, DES CADRES ET DES DIRIGEANTS, ANNÉES 2026-2027**

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures ne font pas partie de l'achat en commun des assurances de dommages du Regroupement Varennes / Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit notamment prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1er décembre 2026 au 1er décembre 2027, des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants à la firme BFL Canada inc. suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 981,95 $, frais et taxes inclus, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

Protection	Prime 2026-2027
Assurance accident des bénévoles et brigadiers	530 $
Assurance accident des cadres et dirigeants	325$
Frais administratifs	50 $
Taxes (9%)	76,95 $
Total	981,95 $

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-435 **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DES FIDUCIAIRES, ANNÉES 2026-2027**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la police d'assurance des fiduciaires pour la période du 1er décembre 2026 au 1er décembre 2027.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1er décembre 2026 au 1er décembre 2027, de l'assurance des fiduciaires avec la firme BFL Canada inc. pour une prime de 1 977 $, plus la taxe applicable,
et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-436 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES 2026-2027 - ASSURANCES DES BIENS, BRIS D'ÉQUIPEMENTS ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE AUTOMOBILE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une entente de regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT que les primes projetées pour les assurances de dommages 2026-2027 auprès de Beneva et des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. sont les suivantes :

Assurances	Primes 2026-2027
Bloc A (BFL Canada) Dommages aux biens Bris des équipements Délits	34 678,82 $
Bloc B (BFL Canada) Assurances responsabilités	65 249,67 $
Bloc C (Beneva) Automobile des propriétaires Automobile des garagistes	4 838,78 $
Total	104 767,27 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1er décembre 2026 au 1er décembre 2027 pour le bloc A et C et du 1er janvier 2027 au 1er janvier 2028 pour le bloc C auprès de Beneva et des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. pour une somme de 128 663,27 $, incluant la quote-part et la taxe, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne des postes budgétaires nos 02-190-00-421 et 54-161-00-000.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-07 atteste que les fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-437 **ATTRIBUTION DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS SYGED ET CONSEIL SANS PAPIER À LA FIRME CONSTELLIO**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des logiciels SyGED et Conseil sans papier;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2027, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels SyGED et Conseil sans papier sont les suivants:

Logiciel	Montant (avant taxes)
SyGED	2 853,52 $
Conseil sans papier	3 534 $
TOTAL	6 387,52 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des logiciels SyGED d'une somme de 2 853,52 $, plus les taxes applicables, et Conseil sans papier d'une somme de 3 534 $, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-140-00-418.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-438 **APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Roussillon a remis à la Ville, pour approbation, une copie de son budget révisé daté du 12 août 2026;

CONSIDÉRANT que le budget a été préalablement approuvé par la Société d'habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget révisé daté du 12 août 2026 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-439 **PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2027-2037 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) transmet annuellement aux municipalités de son territoire un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que le 16 octobre 2026, la Ville a reçu le projet de planification des besoins d'espace 2027-2037;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS demande à la Ville de lui céder, à titre gratuit, un terrain pour la construction d'une école;

CONSIDÉRANT que pour le moment, la Ville n'a pas d'espace qui réponde à la grille de spécifications du CSSDGS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal informe le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries que la Ville n'a pas d'espace qui réponde à sa grille de spécifications pour le moment, mais qu'elle demeure disponible pour discuter des besoins d'espace pour les années 2027-2037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-440 **DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX**

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'analyse quant à la dangerosité du chien Roméo en lien avec un événement survenu à la fin de l'année 2025 a été souscrit le 22 septembre 2026 par la Dre Marie-Eve Breton, médecin vétérinaire;

CONSIDÉRANT que cet événement était le deuxième lié à l'animal;

CONSIDÉRANT que ce rapport concluait que le degré de dangerosité de l'animal était faible pour la sécurité, bien que certaines recommandations destinées au propriétaire/gardien de l'animal étaient justifiées;

CONSIDÉRANT toutefois que le Service du greffe a récemment été informé d'un nouvel événement de morsure impliquant le même chien;

CONSIDÉRANT que suite à cet événement, le propriétaire de l'animal a pris la décision de le faire euthanasier et qu'une attestation à cet effet a été obtenue de l'Hôpital Vétérinaire Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal procède à la fermeture du dossier concernant le chien Roméo, relativement à un événement de morsure survenu à la fin de l'année 2025, considérant que l'animal a été récemment euthanasié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-441 **ATTRIBUTION D'UN MANDAT COMPLÉMENTAIRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE, PHASE 3**

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2025, une résolution était adoptée autorisant l'institution de procédures judiciaires en expropriation de deux parcelles de lots appartenant à la firme Domtar et occupées par la firme Stella
Jones;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers échanges tenus avec les représentants des deux firmes impliquées, il fut soulevé les éventuelles obligations pouvant incomber à l'une et/ou à l'autre de ces entreprises de
devoir procéder à la réhabilitation environnementale des lieux, en cas de découverte de contamination du sol;

CONSIDÉRANT que les mêmes obligations pourraient également être dévolues à la Ville suite à l'acquisition de ces terrains et des changements d'usages projetés, soit d'industrielles à voie publique et parcs et terrains de
jeu;

CONSIDÉRANT qu'afin de protéger les intérêts municipaux et permettre d'évaluer avec précision la situation qui prévaut, une résolution a été adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 août 2026 attribuant un mandat pour services professionnels à la firme externe spécialisée Déom + Associés Experts-Conseils, destiné à la réalisation d'études de caractérisation environnementale, phase I et II, ainsi qu'une étude de la nappe phréatique des parcelles sous étude;

CONSIDÉRANT qu'une étude de caractérisation environnementale, phase III, est maintenant requise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un mandat complémentaire pour des services professionnels à la firme Déom + Associés Experts-Conseils pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase III, de l'un des sites expropriés, à savoir la parcelle du lot 3 129 262 au cadastre du Québec, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 56 028,75 $, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 61 777,50 $ au Fonds Environnement et adaptation climatique pour financer les dépenses, sous réserve que toute somme inutilisée soit retournée audit Fonds.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2026-11-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-442 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - NOVEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-26-11-1 d'une somme de 5 000 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 000 $
Total général	**5 000 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation nº 6908.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-443 **AUTORISATION LIÉE À L'UTILISATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION POUR SOLLICITATION FINANCIÈRE ET UNE COLLECTE DE CANETTES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY FÉMININ DU RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey féminin du Richelieu souhaite organiser une levée de fonds, au profit de l'équipe féminine M12 de hockey Les Fauves, afin de recueillir des sommes destinées à couvrir les frais de participation aux tournois et à fournir à toutes les joueuses des vêtements à l'effigie de l'équipe;

CONSIDÉRANT que cette levée de fonds se tiendra le samedi 14 novembre 2026, de 12 h à 16 h, et comprendra une collecte de canettes dans le secteur nord de Delson, à proximité du parc de la Tortue, ainsi qu'une sollicitation routière à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Principale Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la levée de fonds sollicitée par l'Association de hockey féminin du Richelieu, le samedi 14 novembre 2026 de 12 h à 16 h, soit une collecte de canettes dans le secteur nord de Delson, à proximité du parc de la Tortue, ainsi qu'une sollicitation routière à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Principale Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-444 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - NOVEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-11-1 d'une somme de 5 825 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 825 $
Total général	**5 825 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation nº 6900.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-445 **ENTÉRINER LA SUSPENSION ET LE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS SELON LE RAPPORT RH-2026-07**

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine les suspensions de deux employés et le congédiement de l'un d'entre eux selon les motifs et les conditions énumérées dans le rapport RH-2026-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-446 **ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'inspecteur municipal est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M^{me} Tamara Munoz Macias au poste d'inspectrice municipale rétroactivement au 9 novembre 2026, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Munoz Macias pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-610-00-151.

QUE le certificat de la trésorerie nº 2026-11-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-447 **ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a autorisé l'embauche probatoire de M^{me} Marie-Ève Griffin-Picard au poste d'adjointe administrative polyvalente;

CONSIDÉRANT que, conformément aux conditions d'embauche, M^me^ Griffin-Picard a complété sa période d'essai qui s'est terminée avec succès le 30 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^me^ Marie-Ève Griffin-Picard au poste d'adjointe administrative polyvalente rétroactivement en date du 30 septembre 2026, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter M^me^ Griffin-Picard pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-448 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE PERMANENTE D'UNE AGENTE AUX COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a autorisé l'embauche probatoire de M^me^ Alexandra Nadon au poste d'agente aux communications;

CONSIDÉRANT que, conformément aux conditions d'embauche, M^me^ Nadon a complété sa période d'essai qui s'est terminée avec succès le 30 octobre 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche permanente de M^me^ Alexandra Nadon au poste d'agente aux communications en date du 30 octobre 2026, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M^me^ Alexandra Nadon.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M^me^ Nadon pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-449 **DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE ET OCCASIONNELLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n^o^ 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste des mouvements de main-d'oeuvre temporaire et occasionnelle visant en l'occurrence l'embauche d'une consultante comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-450 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2027**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral offre une contribution financière aux employeurs par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada qui vise à fournir des services pour aider tous les jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée visant à leur permettre de réussir une saine transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville offre chaque année des emplois pour les jeunes notamment au Service des loisirs à titre de moniteur et d'accompagnateur au camp de jour ainsi que pour tous les services municipaux;

CONSIDÉRANT que tous les services municipaux sont susceptibles de profiter de cette aide financière pourvu que leurs projets et activités répondent aux critères d'admissibilité et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse d'offrir aux jeunes une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences, le Service des ressources humaines souhaite présenter une demande de contribution financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution entre le ministère de l'Emploi et Développement social Canada ainsi que tout document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme d'Emplois d'Été Canada 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-451 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME SHELLEX GROUPE CONSEIL DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSISTANCE D'UNE ÉQUIPE D'INGÉNIERIE EN GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour l'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil;

CONSIDÉRANT la réception des factures nos 25491, 25530, 25711, 25808, 26054, 26299, 26498, 26633, 26872 et 25932 pour un montant totalisant une somme nette de 151 716,29 $, taxes incluses, pour des travaux réalisés entre le 1er décembre 2025 et le 27 juin 2026;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il apparaît nécessaire de procéder à une retenue liée à diverses déficiences constatées quant à certains projets litigieux, pour une somme de 59 603,75 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de factures pour un montant totalisant 92 112,54 $, taxes incluses, pour les services d'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil dans plusieurs projets effectués entre le 1er décembre 2025 et le 27 juin 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n^{o} 6733.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2026-11-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-452 **PROCÉDURE OUVERTE VISANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 1er octobre 2024, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder au lancement d'une procédure ouverte pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4x4, benne basculante avec système hydraulique pour épandeuse de sel;

CONSIDÉRANT que la Ville a ainsi réalisé cette procédure ouverte et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Lachute Ford inc.	162 379,02 $
Solution Ford inc.	187 149,41 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4x4, benne basculante avec système hydraulique pour épandeuse de sel en raison du délai de validité des soumissions qui est maintenant expiré.

QUE le conseil municipal autorise et requière du Service technique et travaux publics de procéder au lancement d'une nouvelle procédure ouverte visant l'acquisition d'un camion 6 roues avec accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-453 **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE VÉGÉTAUX, ANNÉE 2027**

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé au lancement d'une procédure sur invitation écrite pour la fourniture et la livraison de végétaux pour l'année 2027 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
La jardinerie Fernand Fortier inc.	30 372,95 $
Les jardins W.G. Charlebois inc.	30 996,95 $
Les Serres Chantal et Diane Janelle inc.	31 480,56 $
Les Serres Riel inc.	33 126,98 $
Serres Lambert inc.	N'a pas soumissionné
Les serres Y.G. Pinsonneault inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que la firme ayant soumis le prix proposé le plus bas est La jardinerie Fernand Fortier inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme La jardinerie Fernand Fortier inc. pour la fourniture et livraison de végétaux et jardinières, année 2027, d'une somme de 30 372,95 $, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-325-00-690.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-13 atteste que les fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-454 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TP-26-11-1 d'une somme de 79 551,75 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses soient couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	39 051,75 $
Fonds de parcs	40 500 $
Total général	**79 551,75 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent en outre des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation nº 6879.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-455 **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026**

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 147 111,18 $, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 831 777,51 $ et des paiements par débit direct d'une somme de 3 111,80 $ totalisant une somme de 982 000,49 $ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2026, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière adjointe en date du 19 octobre 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire nº 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-456 **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n^{o} 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 septembre 2026 au 15 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-457 **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n^{o} 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 septembre 2026 au 15 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-458 **AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE VISANT LE FINANCEMENT DE DÉPENSES HORS BUDGET 2026**

CONSIDÉRANT que, lors de la préparation et de l'adoption du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2026, quatre postes budgétaires, soit deux postes relatifs à des dépenses d'entretien et deux postes relatifs à des dépenses salariales, ont été omis lors de la compilation budgétaire;

CONSIDÉRANT que ces dépenses représentent une somme totale de 87 015 $;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires nécessaires doivent être disponibles afin de permettre l'engagement et le paiement de ces dépenses conformément à la Loi sur les cités et villes et au *Règlement n^{o} 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de financer ces dépenses à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette affectation permet de maintenir l'équilibre du budget de fonctionnement sans avoir recours à une nouvelle taxation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 87 015 $ provenant du surplus accumulé non affecté afin de financer les crédits budgétaires requis pour les quatre postes de dépenses omis lors de la préparation du budget de fonctionnement 2026, soit deux postes d'entretien et deux postes de dépenses salariales.

QUE la trésorière adjointe soit autorisée à procéder aux écritures comptables et aux ajustements budgétaires requis afin d'intégrer les crédits correspondants aux postes budgétaires concernés.

QUE les crédits nécessaires à ces dépenses soient ainsi réputés disponibles à compter de l'adoption de la présente résolution, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-459 **RECOMMANDATION AU MINISTÈRE CONCERNANT L'ANNULATION DES SOLDES À FINANCER DE RÈGLEMENTS FERMÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît dans le rapport de recommandation 6864;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles ont été comptabilisées et financées conformément aux autorisations obtenues;

CONSIDÉRANT que ces divers règlements d'emprunt ne génèrent plus d'obligations financières nécessitant un financement futur;

CONSIDÉRANT que le maintien de ces soldes résiduels ne reflète pas fidèlement la situation financière actuelle de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes à financer aux règlements d'emprunt fermés identifiés dans le rapport de recommandation 6864.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-460 **AFFECTATION D'UNE SOMME DE 116 245$ REÇUE DE LA RÉGIE DE POLICE ROUSSILLON ET CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la redistribution des surplus de la Régie de police Roussillon, la Ville de Delson a reçu une somme de 116 245 $;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de l’approprier et de l’affecter à un fonds réservé destiné à soutenir des dépenses futures liées à la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approprie et affecte la somme de 116 245 $ reçue de la Régie de police Roussillon au fonds réservé Sécurité publique.

QUE toute utilisation du fonds fasse l’objet d’une décision du conseil municipal et soit affectée à des dépenses liées à la sécurité publique.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner effet à cette affectation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-461 **APPROBATION DU BUDGET 2027 ET DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2027 adoptées à sa séance du 8 octobre 2026;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 3 217 723 $ pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT que certaines informations et précisions additionnelles seront toutefois requises de la Régie afin d'expliquer et justifier la hausse significative alléguée être directement liée à l'augmentation de la criminalité sur notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve, sous réserve, le budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Roussillon démontrant des revenus et des dépenses de 40 821 000 $.

QUE le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 3 217 723 $ soit suspendu jusqu'à la réception des justifications entourant l'augmentation notable alléguée être directement liée à la hausse de criminalité sur le territoire municipal.

QUE conformément au règlement nº 720, cet engagement contractuel soit, par la suite, inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne ultérieurement du poste budgétaire nº 02-210-00-920.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-462 **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES COMPARATIF AU 30 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 6.9 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires* exigent que le trésorier prépare et dépose lors d'une séance du conseil sur une base trimestrielle deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-463 **DÉPÔT ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2026 DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif à la démolition d'immeubles nº 912 est en vigueur depuis le 4 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que toute demande d'autorisation de démolition doit être déposée conformément au Règlement nº 912;

CONSIDÉRANT que le Comité de démolition s'est réuni le 19 octobre 2026 afin d'analyser une demande de démolition quant à l'immeuble résidentiel situé au 23, rue Monette;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été reçue quant à ces demandes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie et prenne acte du dépôt par la directrice du Service de l'aménagement du territoire du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2026 du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-464 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 33, ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de la firme Locations Sunbelt relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-209, visant le remplacement des enseignes au 33, route 132;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette nouvelle demande, le requérant soumet une version révisée de son projet d'affichage, lequel avait antérieurement fait l'objet d'un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme et d'un refus du conseil municipal lors de la séance du 11 août 2026;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les panneaux d'affichage existants par de nouveaux, soit plus précisément :

- Remplacer le panneau en acrylique posé sur la façade principale du bâtiment d'une superficie de 8,2 m² ;

- Remplacer le panneau en acrylique double face de l'enseigne détachée sur poteaux d'une superficie de 6,5 m² ;

- Retrait de deux enseignes, une sur la façade principale du bâtiment et une sur l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation nº 2026-10-87 adoptée le 20 octobre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de la firme Locations Sunbelt relative à un affichage commercial au 33, route 132 telle que présentée conditionnellement à ce que les aménagements paysagers à la base de l'enseigne détachée soient conservés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-465 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 10, RUE BRETAGNE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet de rénovation extérieure d'une maison unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-117, pour la propriété située au 10, rue Bretagne;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement des matériaux de revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment principal, soit plus précisément :

- Remplacer l'aluminium blanc de la maison par de l'aluminium de couleur charbon de marque Kaycan;

- Remplacer le revêtement de bois vertical sous les fenêtres par de l'aluminium blanc de marque Kaycan;

- Retirer les persiennes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation nº 2026-10-88 adoptée le 20 octobre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 10, rue Bretagne telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-466 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE – 129, RUE CUSSON**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet de construction d'une maison unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-309, pour la propriété située au 129, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que cette demande fait suite à la démolition du bâtiment principal à la suite d'un incendie;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation nº 2026-10-89 adoptée le 20 octobre 2026, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une construction résidentielle au 129, rue Cusson telle que présentée à la condition suivante :

- Conserver le conifère situé dans la cour avant, à moins qu'il ne soit démontré que sa conservation est impossible, notamment en raison de son emplacement dans l'assiette de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-467 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 37, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 1**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-216, visant l'ajout d'une enseigne au 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 1;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne lumineuse d'environ 1,7 m² sur la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation nº 2026-10-90 adoptée le 20 octobre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 1, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-468 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIF À L'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 130, RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'usage conditionnel afin d'obtenir l'autorisation d'aménager un usage complémentaire de type logement accessoire au sous-sol de la propriété située au 130, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation nº 2026-10-91 adoptée le 20 octobre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande afin d'autoriser l'aménagement d'un usage complémentaire de type logement accessoire au sous-sol de la propriété située au 130, rue Principale Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-469 **ATTRIBUTION D'UN MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET VISION D'AVENIR**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé au lancement d'une procédure ouverte pour des services professionnels visant la réalisation d'un diagnostic territorial et vision d'avenir;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Pointage final	Prix (taxes incluses)
Aedifica inc.	12,99	79 436,23 $
Agence de planification urbaine et régionale (Apur) inc.	12,5	78 039,28 $
Arpent	11,13	91 856,41 $
L'Atelier Urbain inc.	10,32	98 718,37 $
BC2 Groupe Conseil inc.	10,19	96 624,99 $
Les Services EXP inc.	9,63	102 362,24 $
Domus développement inc.	7,82	129 346,88 $
Logha urbanisme et immobilier inc.	7,34	137 768,79 $
Sid Lee Architecture inc.	7,32	141 555,43 $
Stantec Expert-Conseil ltée	5,85	165 564,00 $
Artelia Canada inc.	3,38	291 707,67 $

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par la firme Aedifica inc. avec une offre de service d'une somme de 79 436,23 $, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à la firme Aedifica inc. un mandat de services professionnels visant la réalisation d'un diagnostic territorial et d'une vision d'avenir d'une somme de 79 436,23 $, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-610-99-420.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 3 455 $ du poste budgétaire nº 02-610-00-411 au poste budgétaire nº 02-610-99-420.

QUE le certificat de trésorerie nº 2026-11-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question n'a été reçue.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Des personnes s'expriment sur les dossiers suivants:

- Suivi de l'offre de vente du 102, rue Cusson;
- Compensation financière prévue pour l'installation d'un compteur d'eau.

2026-11-470 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier